

# **PREAMBULE**

*Après les tristes évènements de ce début d'année qui ont endeuillé notre pays, nous devons aborder 2015 avec dynamisme et détermination.*

*Les multiples réformes budgétaires, la mise en place du périscolaire auront un impact sur nos budgets. Là aussi nous devons être inventifs et vigilants pour maintenir les services que vous attendez de nous et nous le serons.*

*Heureusement, il y a aussi le positif. Le projet périscolaire n'est plus une lettre au père Noël. Après toute la phase d'appels d'offres et le choix des entreprises, il sort peu à peu de terre. Ce bâtiment sera le votre quelque soit votre âge. Face à la croissance raisonnée mais constante de notre population, il est un atout important pour l'accueil des jeunes couples en offrant une structure scolaire et périscolaire de qualité mais aussi pour nos aînés qui n'auront plus les 35 marches à monter pour se réunir.*

*Nous allons également continuer le renforcement et l'effacement de nos lignes électriques dans le bourg.*

*Il y a aussi notre participation active à la vie de notre communauté de communes où nous devons être acteur sans craindre de perdre notre identité rurale. Aujourd'hui, nous y avons toute notre place. Pour preuve sa participation au financement du bâtiment périscolaire, les différentes actions pour l'enfance, le déploiement d'internet en très haut débit etc...*

*Nous ne pourrions conclure sans remercier nos agents Isabelle, Sylvie, Milène, Séverine qui maternent nos petites têtes blondes, Nathalie qui tient d'une main de maître le secrétariat. Il y a aussi nos associations locales. Les amis de Saint Laurent et SELLES Loisirs qui par leurs initiatives dynamiques animent et divertissent notre commune. Le meilleur remerciement est notre participation massive aux différentes manifestations.*

*Toute l'équipe municipale vous adresse ainsi qu'à vos proches ses vœux les plus sincères de bonheur, santé, prospérité pour 2015.*

*L'équipe Municipale*

# DEMARCHES ADMINISTRATIVES

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- 2 photos d'identité (format 35x45) en noir et blanc ou couleur, sur fond blanc, aucune inscription au dos et visage dégagé avec ou sans lunettes  
Visage de face occupant les  $\frac{3}{4}$  de l'espace  
Ne pas découper les bordures blanches

- Signature des parents obligatoire pour les mineurs
- Jugement de divorce pour les enfants mineurs de parents divorcés
- Pour un renouvellement, joindre l'ancienne carte

**Attention !** En cas de vol ou de perte, il vous coutera un timbre fiscal de 25 euros

**Attention : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ont maintenant une validité de 15 ans. Cette mesure est applicable aux cartes délivrées depuis le 2/01/2004**

## PASSEPORT BIOMETRIQUE

- Ce document doit être demandé auprès de la mairie de Pont-Audemer qui est équipée d'une station habilitée.
- **Il est nécessaire de prendre rendez-vous soit en se présentant à l'accueil de la mairie soit en téléphonant au 02 32 41 08 15.**

Lors de cette demande la liste des pièces justificatives vous est communiquée (variable selon la situation, l'âge...)

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Avoir 18 ans et être français

Inscription avant le 31 décembre

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

## EXTRAIT DE MARIAGE , DE NAISSANCE, DE DECES

Ils sont à demander à la mairie du lieu de naissance, mariage, décès.

Préciser les dates, noms, prénoms, noms de jeune fille. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

## CERTIFICAT DE NATIONALITE

A demander au tribunal d'instance

- Se munir du livret de famille ou d'un extrait de naissance des parents

## CERTIFICAT DE DOMICILE

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (quittance EDF)

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Ce document administratif n'existe plus depuis le 01 janvier 2013

Pour toutes les démarches administratives et renseignements, **Madame HANIN** est à votre disposition pendant les permanences à la Mairie :

**LE MARDI ET LE JEUDI DE 17 A 19 HEURES**

Téléphone : 02 32 42 90 27

Fax : 09 70 06 39 75

Adresse Internet : [mairiedeselles@wanadoo.fr](mailto:mairiedeselles@wanadoo.fr)

# ETAT CIVIL

## LES NAISSANCES



MANCEL Margaux née le 8 mars 2014

CHARPENTIER Clémence née le 3 juin 2014

HAREL DELAHAYE Ambre née le 12 juin 2014

BONAVENTURE Yanis né le 8 juillet 2014

HELUIN Louise née le 14 août 2014

DESCHAMPS Lylou née le 7 novembre 2014

COSTEY Louna née le 19 novembre 2014

THIBET Lenny né le 25 novembre 2014

## LES MARIAGES



METOT Coralie et CHAMBELLAN Alexis le 3 mai 2014

SARTEUR Laurie et COSTEY Romain le 7 juin 2014

BENARD Olivier et BRETON Guillaume le 12 juillet 2014

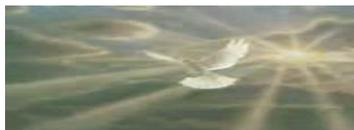
LOIR Virginie et CERVEAUX Alan le 19 juillet 2014

FOURNIER Wendy et DUFOUR Kévin le 30 août 2014

PEPIN Mélissa et VILEY Matthieu le 6 septembre 2014

FLEURY Alexandra et DOUCET Edouard le 25 octobre 2014

## LES DECES



AMILHAT Jeanne le 2 janvier 2014

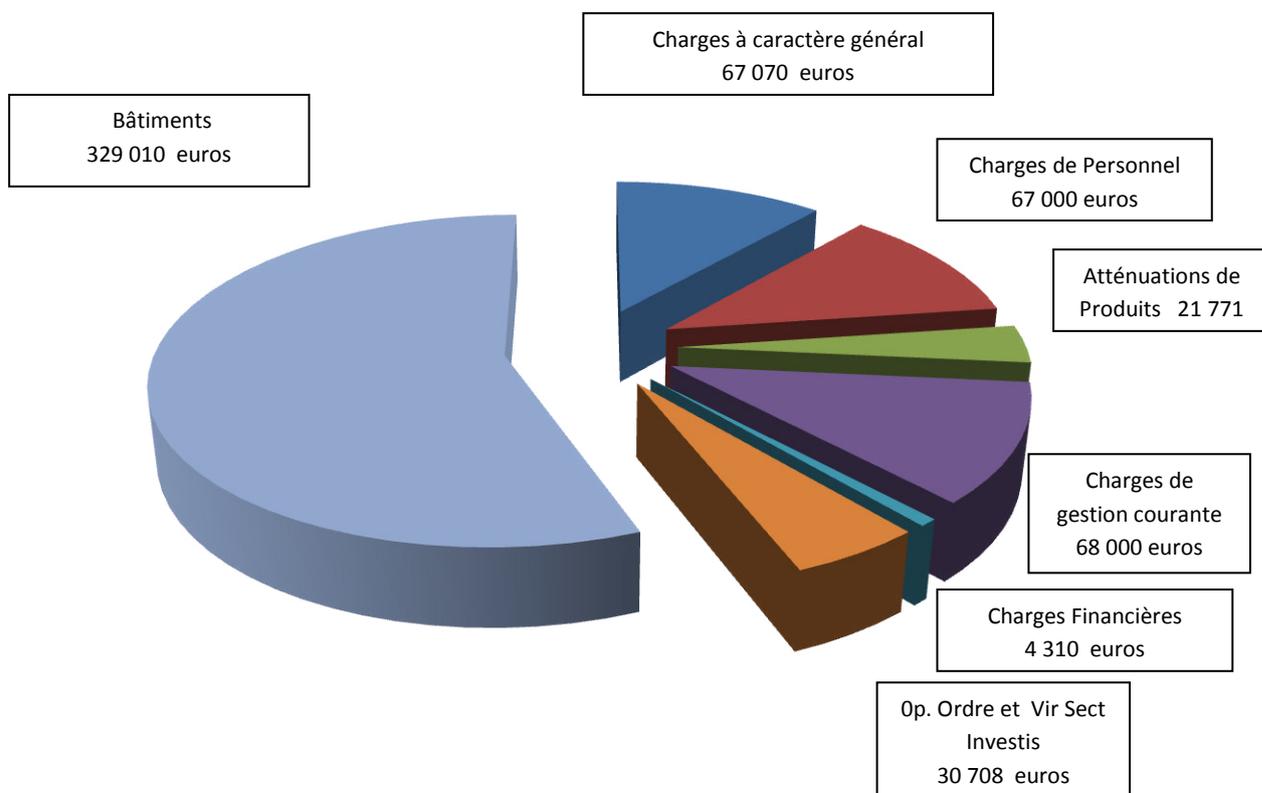
VAN DOORME Roger le 21 février 2014

THIERRY Jacques le 5 août 2014

PINSARD Roger le 9 septembre 2014

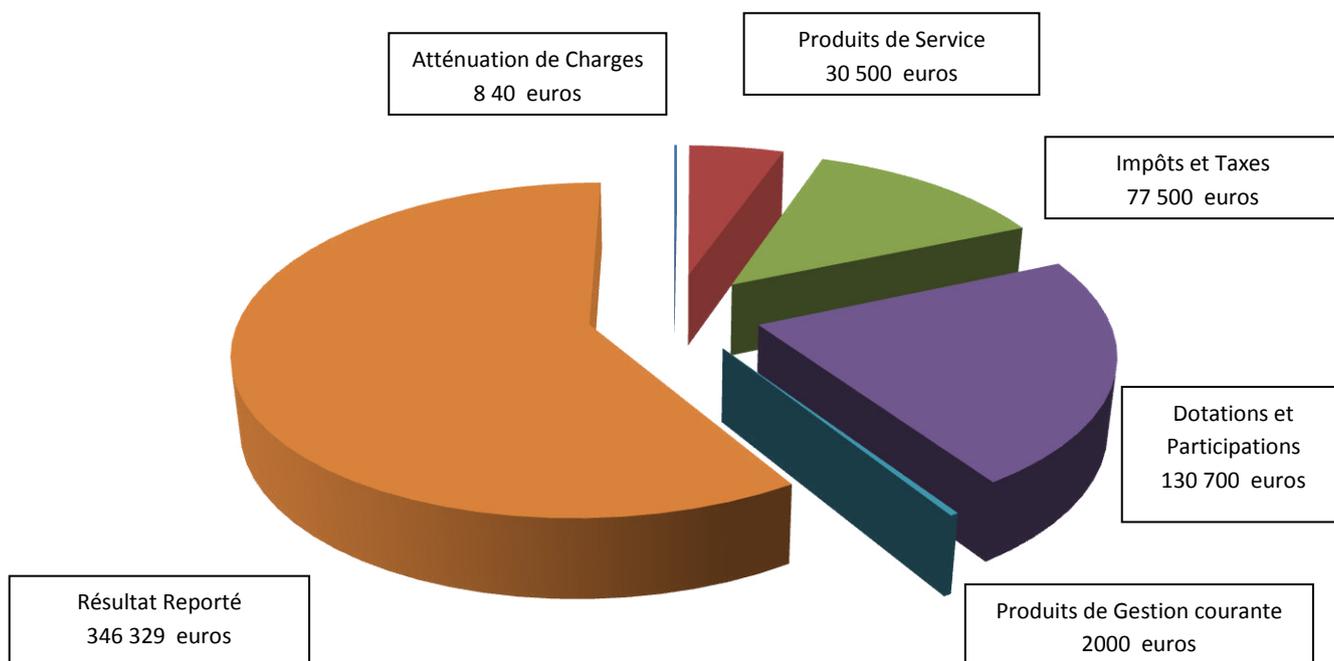
Monsieur Henry MAZURE, maire de 2001 à 2008 et qui avait quitté SELLES est décédé le 17 Décembre 2014

# BUDGET 2014



Le budget de Fonctionnement  
2014 s'équilibre en Dépenses  
et en Recettes à la somme de :

**587 869 euros**



# RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS

Après une étude de la communauté de communes, il a été décidé de faire la collecte des « déchets secs et propres » en porte à porte. Plus besoin de les apporter aux plateformes à containers. Ci-dessous, le tract qui sera distribué à cette occasion.

**Communauté de Communes de Pont-Audemer**

## LA COLLECTE

**FÉVRIER 2015,**  
LA COLLECTE DU TRI  
SELECTIF PASSE AUX BACS.

### PASSE EN PORTE-À-PORTE

**CE QUI CHANGE !**

**TOUS LES HABITATS INDIVIDUELS VONT ÊTRE ÉQUIPÉS DE 2 BACS :**

- UN POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES
- UN POUR LE TRI SÉLECTIF

**CES BACS (POUBELLES) SERONT RAMASSÉS AUPRÈS DE CHEZ VOUS.**

**POUR LES HABITATS COLLECTIFS, LE TRI SERA COLLECTÉ DANS L'IMMEUBLE EN UTILISANT DES SACS JAUNES. EN CENTRE-VILLE DE PONT-AUDEMER, LE TRI CONTINUE À SE FAIRE EN SACS JAUNES.**

**CE QUI NE CHANGE PAS**

**LE VERRE, LES PAPIERS-JOURNAUX ET LES GROS CARTONS RESTENT À DÉPOSER EN APPORT VOLONTAIRE DANS LES CONTAINERS DÉDIÉS, SITUÉS SUR VOTRE COMMUNE**

**BAC JAUNE = EMBALLAGES**  
bouteilles et flacons en plastique, sacs en plastique, canettes et boîtes métalliques, boîtes en carton

**UNE QUESTION ?**  
02 32 41 50 40

**A PARTIR DU 12 FÉVRIER, VOUS SEREZ CONTACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ "ACP SERVICES" AFIN D'ÊTRE INFORMÉ SUR CE NOUVEAU SYSTÈME DE RAMASSAGE DU TRI SÉLECTIF ET DOTÉ DES BACS.**

**Triés, ces déchets sont recyclés !**

**LES EMBALLAGES (BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, SACS EN PLASTIQUE, CANETTES ET BOÎTES MÉTALLIQUES, BOÎTES EN CARTON...) SONT À JETER DANS LES BACS À COUVERCLE JAUNE**

Emballages en plastique

... en carton

... en métal

**A jeter dans le bac à ordures ménagères**

SDOMODE  
Communauté de Communes de Pont-Audemer  
SÉO EMBALLAGES

Projet 2011 - 1000000 - 1000000 - 1000000

# COMMEMORATION



Chaque année la population est invitée par voie de presse aux cérémonies de l'armistice du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 . Réunis au monument aux morts, il y a d'abord la lecture de la lettre du secrétaire d'état aux anciens combattants. Ensuite, nous déposons une gerbe suivi du recueillement et d'un vin d'honneur servi à la mairie. Après ce début d'année tragique, il est plus que jamais important de perpétuer ce devoir de mémoire envers ces hommes et ces femmes qui au prix de leur vie ont combattu l'ennemi pour que nous soyons libres aujourd'hui. Ce devoir de mémoire nous devons le transmettre aux jeunes générations.

Cette année, pour le **70<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945**, une délégation de l'UNC ( Union Nationale des Combattants) sera présente pour cette cérémonie. Nous espérons également la présence des enfants de l'école.

**Venez vous joindre à nous pour ce moment important .**



# LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après chaque élections municipales, les représentants du CCAS doivent être remplacés. Sa composition doit être d'un Président, de 4 membres du conseil municipal et 4 membres extérieurs. C'est pourquoi vous trouvez ci-dessous sa nouvelle composition

DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL	MEMBRES DE LA COMMISSION
PLATEL Gérard (Président )	GIRAUD Nicole ( Ass. Familiales)
DUVAL Mathilde	MAHE Maryline ( Ass. Pour personne âgées )
PEROD Geneviève	HERAN Nelly ( Ass. Pour la réinsertion )
PORET Delphine	LEBRETON Nathalie ( Ass. Pour personnes en situation de handicap )
Caron Emmanuel	

## RAPPEL DES ACTIONS MISE EN PLACE :

- Remise d'un chèque cadeau de 30 euros pour les nouveau-nés
- Participation à hauteur de 50 euros pour les voyages pédagogiques des collégiens et lycéens de la commune
- Participation de 5 euros mensuel à l'abonnement de la téléassistance « Présence verte » pour toute personne âgée non imposable et seule.
- **NOTRE TRADITIONNEL REPAS :**

Cette année 2014 avait réuni une cinquantaine de convives . Notre maire honoraire et doyen Roland GOULAY ainsi que Madame Louissette PINSARD étant souffrants, c'est à Monsieur Henry BAZAUD et Madame Jeannine WILLERS que revenait le titre de doyens pour présider ce repas. Rendez-vous est donné le Dimanche 26 avril pour partager ce moment de convivialité.



# LE SIEGE

( Syndicat Intercommunal de l'électricité et du gaz de l'eure )

## Un peu d'histoire :

Dès 1820, le gaz éclaire les rues des villes. Il conservera ainsi longtemps une longueur d'avance sur l'électricité. A l'exposition universelle de 1889, les deux énergies sont à égalité. Et après la Première guerre mondiale, l'électricité s'impose partout. Des entreprises privées fleurissent. La société dieppoise Lebon entreprend, dès 1919 et à ses frais, l'électrification rurale à 230-240 volts. La même société qui avait construit une usine à gaz à Bernay et assuré l'éclairage au gaz dans toute la ville dès 1877, y construit une station électrique pour distribuer du courant continu. Toutefois, avant la Seconde guerre mondiale, le développement des réseaux électriques dans l'Eure est lent.

## Dès 1946 :

Dans l'Eure, les affaires ne traînent pas... A peine la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz a-t-elle été promulguée que le préfet, René Chopin, et le président du Conseil général, Pierre Mendès France, en lien avec René Mayer, président de la 2<sup>ème</sup> commission du Conseil général, ex-ministre des Travaux publics et des Transports, jettent les bases du futur SIEGE.

Qu'est-ce qui les pousse à agir si promptement

La loi nouvelle prévoit que «l'exploitation est confiée à des services de distribution qui, dans des circonscriptions territoriales à déterminer, se substitueront aux concessionnaires, prendront en charge les ouvrages qui appartenaient à ceux-ci et en assumeront la gestion.» Or, il est à craindre que le département de l'Eure ne soit coupé en 3 morceaux rattachés à des zones dont les centres seraient extérieurs au département. La solution consisterait donc à créer un syndicat intercommunal regroupant toutes les communes de l'Eure. Ce syndicat défendrait les intérêts des autorités concédantes et pourrait étudier, voire exécuter, les travaux destinés à améliorer et développer l'usage l'électricité et du gaz.



*Une des premières centrales électriques*

*Haut-normande datant du tout début XXème*

*Un alternateur servant à produire de l'électricité, en 1906.*



*Un poste de transformation en 1939.*

## Le SIEGE aujourd'hui :

L'ère du Long-Buisson

En 2002, le SIEGE acquiert un terrain dans la zone du Long-Buisson, à Guichainville, pour implanter ses nouveaux locaux qu'il occupe depuis juillet 2004. Entre temps, en juin 2003, l'ultime commune non adhérente, Val de Reuil, aura rejoint le SIEGE. A noter que depuis 1999, chaque commune envoie 1 délégué au comité syndical qui comprend donc désormais 675 membres.

Le SIEGE est aujourd'hui une organisation mature qui rayonne à l'échelle de tout le département. La totalité des communes adhère en effet à cette structure regardée avec admiration partout ailleurs en France.

Sa mission, depuis l'origine, est d'assurer le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz pour les communes.

Le syndicat participe également à l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les bourgs par l'enfouissement des réseaux aériens. S'y sont ajoutés depuis novembre 2005 l'éclairage public sous une nouvelle forme et l'enfouissement coordonné des réseaux téléphoniques. D'une manière générale, le SIEGE est en mesure d'apporter une assistance globale à ses adhérents pour une utilisation rationnelle de l'énergie.



Ladislav PONIATOWSKI, Sénateur - Président du SIEGE

Le mot du président :

En confiant au SIEGE la distribution publique de l'électricité, les 675 communes du département exprimèrent en 1946 une exigence : bénéficier d'un réseau de qualité, pour tous et en tous points du territoire. 60 ans plus tard, cette exigence demeure une priorité, bâtie sur une double logique : l'expertise technique d'une part, et le partenariat d'autre part.

Le saviez-vous ?

Une partie de votre facture d'électricité participe au budget du siège donc au financement des travaux réalisés dans nos communes .

Taxes et Contributions	Consommation (kWh)	Prix Unitaire HT (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA
Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)	10321	0,00950	98,06	20,0
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	10321	0,01660	171,35	20,0
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)			33,88	5,5
<b>Total taxes et contributions</b>			<b>303,29</b>	

## Les travaux dans notre commune :

En 2012, une 1<sup>ère</sup> tranche pour le remplacement de fils nus et l'effacement de réseau sur la place à été réalisée.

2014 aura connu une 2<sup>ème</sup> tranche : le remplacement du transformateur sur poteau arrivé à saturation (Face à l'école) par un transformateur au sol plus puissant. Un premier tronçon de fils nus a été remplacé et enterré.

2015 : La 3<sup>ème</sup> tranche sera le remplacement des fils nus et l'effacement de la ligne le long du cimetière puis la 4<sup>ème</sup> tranche en fin d'année sera l'effacement du restant de la ligne route de la canurie.

La suppression des poteaux qui supportent également les lampadaires nous oblige également à la mise en place de candélabres.

Tous ces travaux retenus dans la programmation cantonale définie chaque année sont subventionnés par le siège. Le reste étant à la charge de la commune.

Renforcement : 93% subventionné par le siège et 7% à la charge de la commune

Eclairage public : 60% subventionné par le siège et 40% à la charge de la commune

Télécom : 40% subventionné par le siège et 60% à la charge de la commune

Coût des travaux :

1<sup>ème</sup> tranche: 49 000 euros dont 10 524 à la charge de la commune

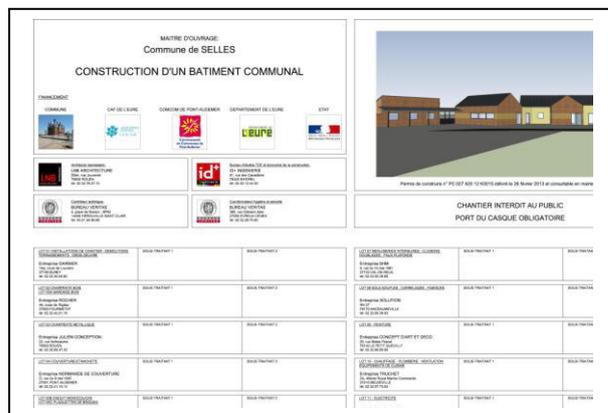
2<sup>ème</sup> tranche: 59 000 euros dont 5 641 à la charge de la commune

3<sup>ème</sup> tranche: 94 800 euros dont 15 140 à la charge de la commune

### Remplacement transformateur



# PROJET PERISCOLAIRE



Présenté dans nos précédents cet ensemble d'accueil périscolaire 400 m<sup>2</sup> est sorti de terre. Il se compose de la garderie, de la cuisine, de la salle de restauration, d'un bloc

sanitaire et d'une salle des associations.

Et oui nous étions en attente de la subvention de l'état qui était indispensable pour sa réalisation.

La bonne nouvelle est arrivée fin février 2014. Entre temps, il y a eu les élections. Qui dit élections dit nouvelle équipe avec une présentation en détail du projet ainsi que sa remise sur rail. Après sa finalisation avec l'architecte tant sur le plan technique que financier, nous avons pu lancer les appels d'offres en juin. En septembre tout les lots ont été attribués avec une notification en octobre.

Après toute ces procédures administratives nécessaires et obligatoires, l'installation du chantier et le premier coup de pioche ont été fait début novembre.



Octobre 2014 :

Démolitions de l'existant





Novembre 2014

Implantation du bâtiment  
et décapage



Décembre 2014

Coulage de la dalle



Avec une météo pas très favorable les fondations et la dalle ont été coulées pour les vacances de Noël conformément au planning défini.

Aujourd'hui, les élévations sont commencées. Reste une inconnue : comment traverserons nous l'hiver ?

### **Son coût :**

Nous étions parti sur une estimation HT ( bâtiment, aménagements extérieurs, frais d'étude) 1 238 000 euros (en 2011) puis l'estimation de l'architecte est passée à 1 037 000 euros pour arriver après les appels d'offres à 974 323 euros.

### **Le planning :**

Tout est callé pour une livraison à l'automne prochain mais tout dépendra des aléas météorologiques de l'hiver.

### **Les Intervenants :**

Architecte :	LNB Architecture	ROUEN
Contrôleur Tech. SPS	VERITAS	ROUEN

### **Les entreprises :**

Terrassement – Gros œuvre	GARNIER	BUREY
Charpente Bois	ROCHER	FOURMETOT
Charpente Métallique	JULIEN CONCEPTION	ROUEN
Façades-Bardage	ROCHER	FOURMETOT
Façades-Enduits	GARNIER	BUREY
Menuiserie Exter. Alu	MONTGRENIER	PONT AUDEMER
Menuiserie Inter et doublages	SHM	VAL DE RUEIL
Sol souple-Carrelage	SOLUTION	ANCEAUMEVILLE
Peinture	CONCEPT D'ART	PETIT QUEVILLY
Chauffage-Plomberie	TRUCHET	BEUZEVILLE
Electricité	CHRETIEN	CORMEILLES
VRD	LE FOLL	CORNEVILLE

# ESQUISSE DU PROJET



# REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE



## Les effectifs de l'année scolaire 2014/2015

Effectifs stables pour cette année :

**Ecole maternelle** sous la responsabilité de Audrey GUIDOT

Petite section : 11 , moyenne section : 12 , grande section 10 soit :

33 enfants à Saint Siméon

**Ecole élémentaire** :

CP : 12, CE 1 : 7 , CE 2 : 10 , CM 1 : 7 , CM 2 : 13 soit :

49 élèves à SELLES répartis dans les 2 classes de Barbara LECARPENTIER et Hélène DELAMARE . **Soit un total de 82 enfants**

Nous souhaitons également la bienvenue :

A nos deux enseignantes Laurence LEVESQUE qui remplace Hélène en congés maternité et à Camille VERON qui remplace Audrey le lundi et Babara le mardi.

Ainsi qu'à Séverine LEBOURG notre deuxième ATSEM en remplacement de Estelle

**Le moment fort de cette rentrée a été la mise en place du périscolaire.**

Ecole maternelle :

Pour ne pas perturber la sieste des plus petits, ce sont les deux ATSEM, Milène et Séverine qui animent le périscolaire. Nous essaierons, ponctuellement , de faire intervenir un animateur pour la découverte musicale.

Ecole élémentaire :

1<sup>ère</sup> période : Rentrée / vacances de toussaint : L'atelier cuisine animé par Isabelle et Sylvie n'a pas posé de problème. Par contre quelques difficultés avec l'atelier sport dû au désistement de dernière minute de l'animateur. Heureusement nous avons pu recruter Medhi.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> période : Vacances toussaint / vacances de printemps : Comme nous l'avons programmé, ce sont deux ateliers complémentaires : Musique animé par Pierre CHEDOT et cinéma animé par Sébastien THEVENET.

L'objectif étant la réalisation d'un petit film écrit, mis en musique et joué par les enfants que vous aurez plaisir à découvrir au travers d'un DVD.

4<sup>ème</sup> période : Vacances de printemps / vacances d'été : En cours de réflexion.

**Nous rappelons également que nous avons mis en place un service de bus assurant le transport des enfants de plus de 6 ans ( sans accompagnateur) au centre de loisirs de la communauté de communes de Pont Audemer. Ce service est offert également aux enfants de Saint Siméon**

# Les autres activités

## Le carnaval :



## La sortie vélo de l'USEP: Classe de Barbara



## La sortie à BIOTROPICA : Classe de Audrey et Hélène



## La rencontre sportive à FRENEUSE: Classe de Audrey



**Sans oublier la Kermesse où nous espérons une mobilisation des parents pour l'organisation 2015. Merci par avance .**

# LES AMIS DE SAINT LAURENT

LE CLUB DES JOYEUX SELLOIS ( RETRAITES OU NON )

**vous souhaitent à tous une heureuse année 2015**

Sur une proposition adoptée au début de l'année , notre club a changé de nom. Ce changement est motivé par le désir d'afficher que notre association est depuis sa création ouverte à tous ceux qui partagent nos objectifs , sans condition de retraite ni d'âge .

Grâce aux sorties qui remportent à chaque fois un franc succès, le nombre de nos adhérents ne faiblit pas .

A chacune de nos réunions mensuelles qui débute à 14h00 le 1er Mercredi du mois , nous proposons bien sûr des jeux de société ,mais aussi une rando pédestre quand le temps le permet . Nous vous attendons donc si vous êtes libre à cette heure .

Le nombre de marcheurs est devenu assez aléatoire d'une rando à l'autre . Pour les rendre plus animées et attractives nous avons fait une tentative de rando commune avec le club « Bon Pied Bon Oeil » de Saint Symphorien. Celle-ci n'a pas donné les résultats escomptés mais quelques changements ont eu lieu et l'expérience pourra être renouvelée.

Nos ballades vélocipédique avaient un grand succès les années précédentes. Cette année la météo ne nous a pas gâté mais rien n'est perdu et en 2015 on nous reverra sur les routes .

Depuis 5 ans nous démarrons chaque nouvelle année par une soirée festive , dansante et dînatrice organisée après la première réunion mensuelle dans la grande salle de la mairie .



Cette soirée suscite toujours le même enthousiasme auprès de nos adhérents et celle du 7 Janvier 2015 se présente bien.

La traditionnelle fête de l'amitié a une fois de plus rassemblé près de 250 adhérents des huit clubs de retraités du canton de Pont-Audemer. Cette année c'était le 27 Mai que nous avons été accueilli par le club de saint Mards au gymnase de Manneville  
Au programme : déjeuner « sorti du panier » + apéritif , dessert , café et pousse café .  
suivi d'une séance musicale et dansante animée et d'une tombola.

Notre sortie phare de l'année a été la journée croisière aux îles Chausey .  
Que du plaisir !

Plaisir des yeux par des paysages à faire rêver  
Plaisir des palais par des menus à faire baver  
plateaux de fruits de mer pour les uns et buffet pour les autres

## *ILES CHAUSEY*

L'archipel comporte 52 îles.

De 60 ha de terres émergées à marée haute, l'archipel passe à environ 2 000 ha à marée basse

Une petite population permanente d'une trentaine de personnes réside sur la Grande-Île ( environ 45 ha ) dont les plus courageux d'entre nous ont fait le tour à pied

Français depuis le XIII<sup>e</sup> siècle l'archipel est resté très longtemps un repaire de pirates et de contrebandiers,

Un prieuré et plusieurs forteresses y ont été construits , mais souvent aussitôt détruits par les Anglais qui, néanmoins, ne s'y sont jamais installés



Et pour finir l'année en beauté , rien de tel qu'un dîner spectacle au Casino pour oublier la crise C'est à Ouistréham qu'une quarantaine de joyeux Sellois ont décidé d'aller passer la soirée le 6 Décembre  
Un dîner de gala  
Un spectacle frais et drôle  
Une belle soirée entre amis



Projets pour 2015 :

Avec nos amis du club « Bon Pied Bon Œil » de St Symphorien nous projetons un circuit de quatre jours en Bretagne , du 9 au 12 Juin 2015.

Le but de notre association est d'aider les personnes de la commune qui cessent leur activité professionnelle , à nouer et à conserver des contacts humains avec leur entourage pour leur éviter l'isolement et le repli sur eux-mêmes , et de favoriser le développement des bonnes relations et de la solidarité entre tous les adhérents et sympathisants.

Nous invitons les personnes adhérant à ces objectifs et intéressés par l'une ou l'autre de nos activités à se faire connaître sans tarder et si possible avant notre assemblée générale du Mercredi 4 Mars 2015,



# **SELLES LOISIRS**

**VOTRE COMITE DES FÊTES ,**

**vous souhaite à tous une joyeuse année**

et remercie chaleureusement les nombreux et enthousiastes Sellois qui l'ont soutenu ,  
encouragé et parfois aidé à assurer les diverses animations programmées  
et donner à ces occasions un air de fête à notre beau village

## **Ce dimanche 14 Décembre**

Nombreux étaient les enfants et parents  
à assister au rafraîchissant spectacle qui leur était offert

Un spectacle expliquant de manière ludique l'utilité d'un phare pour les pêcheurs par le récit du gardien de phare Hector qui part à la recherche de la lumière disparue.

Différentes marionnettes dont Quentin le vieux pêcheur qui sait tout sur la mer, évoluant dans des scènes et des décors divers, ont ravi petits et grands.

Les parents ont apprécié le travail élaboré de l'artiste et les enfants ont particulièrement apprécié la capture de "la tempête".



Après le spectacle nous avons eu la surprise et la joie de voir arriver le Père Noël ,

sur un kart traîné par un superbe attelage de chiens .

Et le père Noël était bien sûr venu avec plein de cadeaux pour la joie de tous et l'émerveillement des plus petits



Toutes ces histoires , surprises et cadeaux ont mis tout le monde en appétit

- D'une part pour le bon goûter au chocolat chaud qui a été servi aux enfants
- et aussi pour le pot qui suivait et qui était proposé à tous les habitants de la commune

Nous vous invitons à inscrire dans vos agendas ce prochain rendez-vous du  
Dimanche 13 Décembre 2015 , une nouvelle occasion à ne pas rater pour se rencontrer  
dans la simplicité et la convivialité

Notre Foire à tout du 8 Mai 2014 a une fois de plus été l'occasion pour beaucoup de tenter de  
faire un peu de rangement dans leur coffre à jouets ou à souvenirs ou dans leur cave mais  
aussi de fouiller un peu à la découverte de l'objet rare ou l'affaire à ne pas rater .  
A la finale on se retrouve souvent avec autant , sinon plus de bazar qu'au départ .  
Qu'à cela ne tienne , malgré la fraîcheur , une petite centaine d'exposants ont enfilés les pulls  
pour participer à la foire

**FOIRE 2015 : Compte  
tenu des travaux ,  
L'espace dédié aux  
exposants sera limité à  
la place devant la  
mairie et aux rues la  
bordant .  
Mais aujourd'hui , c'est  
sûr : Il fera beau le 8  
Mai 2015 et la  
prochaine Foire à tout  
sera la manifestation à  
ne pas rater**



**Le Dimanche 10 Août , notre village a fêté sa traditionnelle St Laurent**  
dans sa belle église rénovée .

Après la messe et le dépôt de gerbe en hommage aux victimes du devoir,  
Nous avons eu le plaisir d'accueillir pour un pot d'amitié de nombreux résidents de la  
commune et des environs.

Compte tenu du temps à ne pas mettre un paroissien dehors , le pot a été proposé à la mairie  
du village.

Notre **Assemblée Générale** se tiendra le 20 Février 2015  
à la Mairie Et vous êtes tous conviés à y assister.

Voilà trois ans que la petite équipe actuelle assure la poursuite des activités et espère que  
d'autres bonnes volontés viendront la rejoindre .

**Habitants de selles, Votre soutien nous est précieux  
Aidez-nous a animer notre beau village et**

**venez nombreux participer aux débats Vendredi 20 Février 2015 à 19h**

# **CENTRE EQUESTRE DU MONT HOUEL**

Changement de propriétaire au centre équestre. En effet après 30 années passées à SELLES, Christine et Frédéric MARZAT ont passé la main à Sébastien CATIN et Jade.

Une cérémonie de transmission des clés était organisée le dimanche 22 juin autour d'un verre de l'amitié.

Bon vent à Mr et Mme MARZAT et bienvenue à **Jade et Sébastien** qui vous accueilleront avec gentillesse et compétence pour la découverte et la pratique des activités équestres.

Vous pouvez les contacter au **02.32.42.95.44** , sur leur **page Face book**. ou sur le site :

**[www.harasdumonthouel.com](http://www.harasdumonthouel.com)**



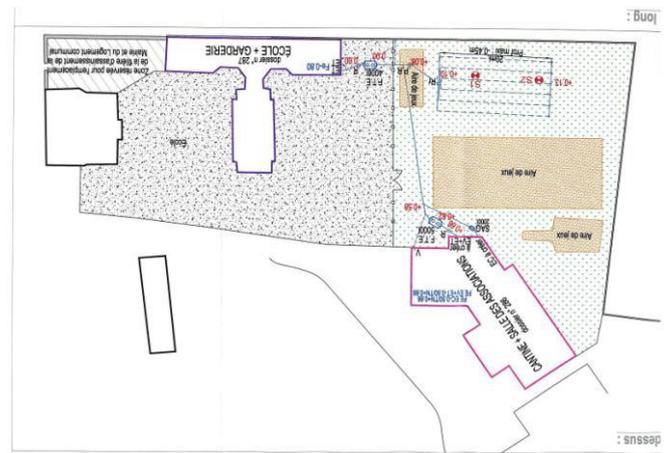
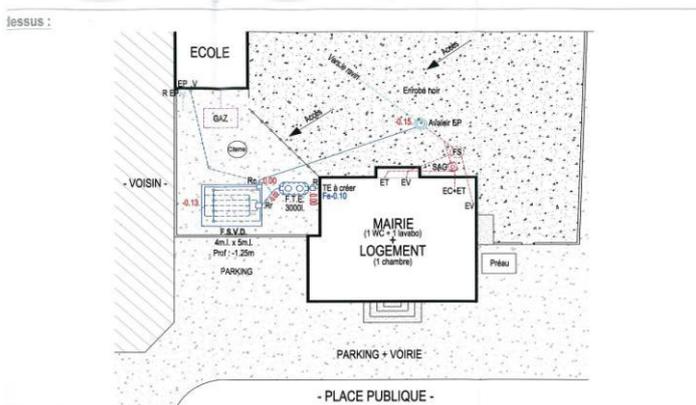
# TRAVAUX 2014

MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE.

L'évacuation des eaux usées de la mairie, de la cantine et de l'école se faisait au travers d'une fosse toutes eaux pour la décantation puis se déversait dans les tuyaux des eaux de surface dans la vallée. La mise aux normes passant par un plateau d'épandage s'imposait. C'est maintenant chose faite.

Après étude par le SPANC (Service assainissement de la communauté de communes), il a été décidé de faire la réhabilitation en dissociant la mairie de l'école.

Désormais, l'évacuation des eaux usées de la mairie et du logement communal passe par une fosse toutes eaux et un plateau filtrant à sable implantés dans la petite cour coté logement. Celle de l'école se fait par une fosse toutes eaux et un plateau drainant implanté sur le terrain de sport. Ce dernier étant dimensionné pour recevoir les eaux du bâtiment périscolaire. Nous avons pu bénéficier des subventions accordées pour toute réhabilitation soit 65 %.



# TRAVAUX 2014

Dégagement carrefour du bourg .

Afin de faciliter le passage des bus mais aussi des quelques camions venant ou se dirigeant vers la route de Tourville, il a été décidé de solliciter Monsieur et Madame Patrick DUCLOS pour acquérir 20 m<sup>2</sup> de l'ancienne réserve de l'épicerie avant sa réfection. Cette acquisition a permis de dégager le carrefour et de le sécuriser. La commune a pris en charge l'achat du terrain, son bornage et les frais de notaire pour un coût de 2 800 euros.

L'aménagement de la voirie a été supporté par la communauté de commune pour un coût de 5 500 euros.

AVANT



APRES



# **RAPPEL**

Bien que toutes ces règles soient connues de tous et que nous pouvons également les trouver sur internet, régulièrement nous recevons des doléances les concernant.

## **Les nuisances sonores**

Ci-dessous un extrait de l'arrêté DDASS/SSE/2009 n°06 de la préfecture informant sur les heures autorisées pour l'utilisation des tondeuses et autres appareils motorisés.

- Jours ouvrables de 8 heures 30 à 19 heures 30.
- Samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Dans les bruits de voisinage, nous reviennent également les aboiements répétés ou intempestifs. Là aussi des solutions faciles à appliquer tel que des colliers anti-aboiement....

**Les fumées :** L'arrêté N° D5/B1-10-0557 règlemente les feux de plein air du 15 mars au 15 octobre dans un rayon de 200 mètres des bois et forêts.

**Nous comptons sur le civisme mais aussi la tolérance de chacun pour maintenir l'esprit de bon voisinage.**

## **La vitesse excessive dans la zone d'agglomération :**



Que nous soyons automobilistes ou motards pensons en permanence à l'enfant qui d'un moment à l'autre va sortir sur la route pour attraper son ballon.



## **L'urbanisme : Règles de base**

### Déclaration préalable de travaux

Pour toutes modifications d'aspect extérieur ( Ravalement, création d'une porte ou fenêtre...)

Pour toutes constructions dont la surface est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure à 20 m<sup>2</sup> ( même légère )

Construction de piscine

### Permis de construire :

Toutes constructions supérieures à 20 m<sup>2</sup>

Tous dossiers de déclaration préalable ou permis de construire doivent être accompagnés de photos couleur.

Pour toutes interrogations, ne pas hésiter à passer en mairie ou consulter le site de la DDE

**Modification :** Toutes surfaces créées et closes est soumise à la taxe d'aménagement.  
**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le conseil municipal a décidé de diminuer cette taxe de 2,8 % à 2,3 %. De plus il a également été décidé de ne plus l'appliquer sur les abris de jardin.**

# Un refuge pour la biodiversité

## Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité, c'est la diversité du vivant, celle des plantes et animaux. Ce sont des centaines d'espèces vivantes qui peuvent être présentes dans un simple jardin, en ville ou à la campagne, un petit bois, une prairie, le terrain environnant une maison, voire même un balcon !

### Exemples

- Biodiversité animale : oiseaux, papillons, hérisson, taupe, insectes divers, escargots, grenouilles, crapauds, chauves-souris, vers, mille-pattes, cloportes...
- Biodiversité végétale : fleurs cultivées, « mauvaises herbes », arbres et arbustes, champignons...

## Qu'est-ce qu'un refuge pour la biodiversité ?

C'est un terrain, petit ou grand, qui est aménagé et géré de façon à favoriser la vie sauvage. Cela n'empêche pas d'y pratiquer le jardinage, d'y faire paître des animaux, d'y recevoir ses amis...

## Pourquoi protéger la biodiversité ?

Sans avoir le prestige ni la cote de sympathie du panda, de l'ours



*Vulcain sur une inflorescence de cardère : les animaux sont liés aux plantes.*

ou de la baleine, les êtres vivants que nous côtoyons tous les jours – qui constituent la nature « ordinaire » – font le charme et la richesse biologique de notre environnement. Si peu d'entre eux sont véritablement rares, ils sont pour la plupart menacés à terme par la disparition de leurs milieux de vie ou les traitements pesticides.

### Exemple

*Le machaon, un magnifique papillon dont la chenille se nourrit des feuilles de carotte ou de fenouil, est beaucoup plus rare qu'autrefois.*

*Tas d'herbe aménagé en abri à hérissons.*



Du fait de la présence de nombreux auxiliaires (coccinelles, carabes, oiseaux insectivores, crapauds...), les pullulations de nuisibles (pucerons, chenilles...) deviennent moins fréquentes.

## Mon action n'est-elle pas une goutte d'eau dans la mer ?

Non, l'ensemble des jardins de France mis bout à bout représentent plus que les réserves et parcs naturels en superficie ! De plus, la protection des espèces animales et végétales n'est pas qu'une question de surface. Un petit espace s'inscrit dans un réseau écologique à l'intérieur duquel les bêtes se déplacent et les plantes se propagent. C'est une véritable oasis à partir duquel la vie sauvage essaime.

## Comment créer un refuge pour la biodiversité ?

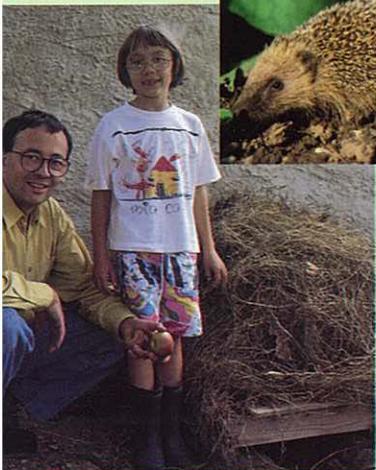
La première chose à faire, c'est... de regarder autour de soi ! Il est possible que le site envisagé soit déjà extrêmement riche (cf. tableau en dernière page). Dans ce cas, la priorité est de préserver l'existant, en se faisant conseiller par l'AREHN ou une association naturaliste.

Si le milieu ne semble pas, en l'état, présenter un intérêt particulier, il devient intéressant de le rendre plus attractif et plus accueillant pour une faune et une flore variées. Contrairement à ce que beaucoup pensent, il ne suffit pas, pour cela, de placer des nichoirs et de nourrir les oiseaux ! Il y a deux priorités :

- créer des habitats (mare, haie, arbres...), car bêtes et plantes ne peuvent vivre que si elles trouvent un milieu qui leur convient ;
- implanter des espèces végétales bien choisies. En effet, les animaux sont liés aux plantes : ils consomment des fruits, butinent du nectar, rongent des feuilles ou des racines, s'abritent dans des tiges creuses, nichent dans les buissons... Plus il y a de végétaux différents et plus la faune a de chances d'être riche.

### Exemples

- Grenouilles, crapauds et tritons ne peuvent se reproduire que dans l'eau.
- Beaucoup d'oiseaux nichent dans des buissons.
- Abeilles, bourdons, papillons et beaucoup d'autres insectes, ont besoin de nectar et de pollen, donc de fleurs.



Favoriser la biodiversité est également utile aux jardiniers.

# Planter des arbustes et des arbres

## Pourquoi ?

La présence d'arbres et d'arbustes enrichit souvent la biodiversité.

## Quels arbres et arbustes ?

Les meilleurs arbres et arbustes, du point de vue de la biodiversité, appartiennent pour la plupart à la flore indigène. A la différence des essences exotiques, ils nourrissent un cortège impressionnant d'invertébrés plus ou moins spécifiques : chenilles sur les feuilles, hyménoptères ou diptères divers dans les galles (protubérances diversement colorées sur les feuilles), abeilles et bourdons butinant les fleurs ou le miellat excrété par les pucerons... Les épineux (houx, aubépine, prunellier...) offrent une protection efficace aux oiseaux nicheurs. D'autres arbustes dont les tiges sont remplies de moelle (sureau, par exemple), et donc faciles à creuser, sont propices à l'établissement des nids des abeilles et guêpes solitaires.

Creux, et même morts, les arbres n'en continuent pas moins à « vivre » grâce aux insectes et champignons qui consomment le bois en décomposition, les oiseaux qui nichent dans les cavités... Une mention particulière pour le lierre, qui cumule trois vertus : une floraison attractive pour les insectes, à une époque tardive de l'année (septembre-octobre) où les sources de pollen et de nectar se font rares ; des fruits appréciés par les oiseaux, de même qu'un feuillage persistant et touffu, propice à leur nidification.

## Comment ?

Les arbres peuvent être plantés isolés ou en bouquets, en respectant les usages locaux en matière de distance minimale des limites séparatives. Les arbustes, eux, constituent des massifs ou des haies. Pour qu'une haie soit source de biodiversité, elle doit satisfaire à certains critères :

- largeur suffisante (si possible plus de 3 m) ;
  - densité élevée (1 arbuste/mètre linéaire) ;
  - base garnie de plantes herbacées ;
  - connexion avec d'autres sources de biodiversité : autre haie, bois, bosquet, zone humide, friche, talus, etc.
  - entretien adapté : pas de désherbage au pied sur haie développée, maîtrise des essences envahissantes au moyen de la taille, conservation des arbres morts (sauf ceux qui peuvent être dangereux par leur chute), création d'arbres têtards (étés régulièrement)...
  - haie diversifiée (l'idéal : une quinzaine d'espèces) avec une base d'essences autochtones (adaptées au sol et au climat) pour permettre une intégration dans l'écosystème environnant.
- Planter de manière aléatoire, ou par filots d'une même espèce, plutôt qu'en alternant régulièrement les espèces. Laisser se développer les drageons et les semis naturels dans la haie.



Rosier botanique (*Rosa glauca*) : attractif pour les oiseaux.

Le lierre cumule trois vertus écologiques.



# Le refuge

## Plantes nourricières et plantes refuge

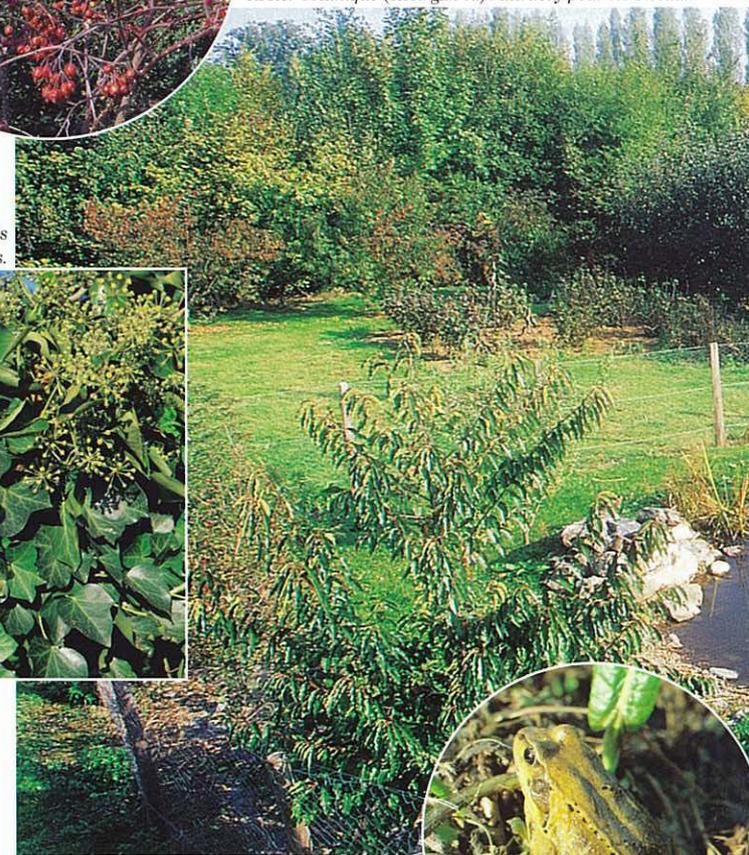
### Pourquoi ?

Les plantes fournissent aux animaux leur nourriture (feuilles, graines, fruits, pollen, nectar), mais aussi des abris pour nicher ou passer la mauvaise saison.

### Quelles fleurs ?

Plantes attractives :

- pour les papillons (et leurs chenilles), abeilles et bourdons : hysope, origan, chèvre-feuille, onagre bisannuelle, asters, centranthe rouge, lavande, sédum reprise, bourrache, trèfle blanc, ronce, consoude ;
- pour de nombreux petits insectes auxiliaires : souci, œillet d'Inde, tournesol, aster, doronic, cosmos, reine-marguerite, rudbeckia, achillée, etc.,
- de préférence dans les formes simples plutôt que « doubles » -, aneth, fenouil, coriandre,



## Créer une mare

### Pourquoi ?

La présence d'un point d'eau permanent est essentielle, notamment en cas de sécheresse. Tous les animaux ont besoin de s'abreuver et de se baigner. Crapauds, grenouilles et tritons passent une bonne partie de leur existence dans les jardins et autres milieux terrestres, où ils chassent les petits invertébrés. Mais leur reproduction est obligatoirement aquatique. En Haute-Normandie, où les eaux libres sont rares, la présence de mares est particulièrement importante.



## Arbres et arbustes : les meilleurs pour la biodiversité

- Pour les oiseaux et les mammifères, grâce à leurs fruits : argousier, cornouiller mâle, lierre, néflier, noisetier, pommier hybride type 'Golden Hornet', rosiers botaniques (*Rosa rugosa*, *R. glauca*...), sorbiers, sureau, etc.
  - Pour les insectes (notamment les insectes auxiliaires du jardinier) : aulne glutineux, buis, laurier noble, laurier-tin, lierre, noisetier, sureau. Egalement intéressants : aubépine, aulne à feuille en cœur, arbre de Judée, charme, conifères\*, cornouiller sanguin, coronille, cytise, érable champêtre, frêne commun, fusain d'Europe, orme, prunellier, prunier myrobolan, robinier, saules, symphorine, viorne obier. Peu intéressants : chêne rouge, olivier de Bohême, trène du Japon.
- Pour leurs tiges creuses ou pleines de moelle : bourdaine, églantier, framboisier, ronce, rosier, sureau.
- Pour le nectar : framboisier, ronce, cotonéaster, lierre, tilleul, châtaignier, robinier...

\* Intéressants pour leur pollen, leurs graines, l'abri hivernal qu'ils offrent. Éviter les hybrides stériles comme *Cupressocyparis x Leylandii*.

angélique, carotte sauvage, trèfle blanc, moutarde blanche, sarrasin, capucine, phacélie...

## Comment ?

- Le mieux est de laisser s'épanouir la flore locale, adaptée au sol et au climat, et servant de fourrage à un grand nombre d'invertébrés spécifiques. Il est donc essentiel de n'appliquer ni engrais, ni herbicide. On peut renforcer cette flore spontanée par des semis ou plantations d'espèces indigènes.
- Sur une partie du terrain, remplacer les tontes par deux fauches annuelles, en mai et septembre-octobre, en ramassant, puis compostant, l'herbe coupée.
- Dans les parties jardinées, semer ou planter des plantes mellifères ou attractives pour les insectes butineurs.
- Laisser les plantes monter en graine : beaucoup d'animaux sont granivores.

## L'ortie et la capucine, stations-refuges

- L'ortie abrite ou nourrit plus de 110 espèces d'invertébrés, dont une douzaine y accomplissent leur cycle complet de développement. Chez les papillons, on peut citer le vulcain, le paon du jour, la carte géographique, le gamma, la petite tortue. Leurs chenilles ne consomment que des feuilles d'ortie (ou, parfois, de plantes de la même famille).
- La capucine est habituellement colonisée par des chenilles de piéride du chou et des pucerons. De ce fait, elle sert de « pépinière » pour les coccinelles, chrysopes, syrphes, punaises prédatrices et autres insectes se nourrissant de chenilles et de pucerons.



L'ortie :  
au menu  
des chenilles  
du vulcain.



## Poser des nichoirs

Gobe-mouche gris.



De g. à dr. : nichoirs à oiseaux fermé et ouvert,  
nichoir à abeilles solitaires.

## Pourquoi ?

Les nichoirs constituent de précieux palliatifs là où manquent les cavités naturelles permettant à de nombreux animaux d'établir leur nid (ou éventuellement de passer l'hiver). Ils ont également une fonction éducative et ludique en permettant – ou facilitant – l'observation des animaux.

## Quels nichoirs ?

Il en existe de nombreux modèles (pour oiseaux, pour chauves-souris, pour coccinelles, pour abeilles et guêpes solitaires, pour hérissons...). Parmi les plus régulièrement occupés :

- les nichoirs à oiseaux fermés avec trou d'envol circulaire et de 32 mm de diamètre maximum : mésange bleue, mésange charbonnière, sittelle torchepot ;
- les nichoirs à oiseaux ouverts : gobe-mouche gris, rouge-gorge.

## Comment ?

- Placer le nichoir contre un tronc (nichoir fermé type « boîte aux lettres ») ou un mur (nichoir ouvert), à une hauteur de 2 à 5 m.
- Orienter l'ouverture vers le sud-est.
- Ne pas clouer le nichoir sur l'arbre ; le fixer avec du fil de fer en intercalant des morceaux de bois.
- Nettoyer le nichoir chaque hiver.

Suite →

## Faut-il nourrir les oiseaux en hiver ?

Le nourrissage hivernal des oiseaux permet à certaines espèces de mieux supporter les périodes de grands froids et, éventuellement, de s'installer plus durablement sur le site.

Principaux aliments : tournesol, chènevis, petites graines, fruits abîmés, etc.

Espèces que l'on voit aux mangeoires : mésange bleue, mésange charbonnière, mésange nonnette, pinson des arbres, pinson du Nord, étourneau, merle noir, grive musicienne, tourterelle turque, moineau domestique, sittelle torchepot, gros-bec, verdier, rouge-gorge, fauvette à tête noire...

## Comment ?

- Un trou d'eau de quelques mètres dans la longueur et de 80 cm de profondeur au point le plus bas suffit.
- Si le substrat n'est pas naturellement imperméable (argile), il faut étancher à l'aide d'une bâche en plastique achetée en jardinerie.
- Il est essentiel que les bords ne soient pas abrupts, de façon à faciliter l'accès des animaux et éviter de les piéger.
- Introduire des plantes aquatiques : plantes de rives, plantes flottantes, plantes immergées pour l'oxygénation.



renouille rousse : un trou  
d'eau lui suffit pour pondre.



Préserver les vieux arbres creux.

### Milieux précieux à préserver

	Atouts pour la biodiversité	Menaces	Ce qui peut être fait
Pâturée plantée d'arbres fruitiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'arbres creux servant de sites de nidification à certains oiseaux (moineau friquet, rougequeue à front blanc, chevêche d'Athéna...)</li> <li>Flore de prairie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparition des vieux pommiers</li> <li>Traitements herbicides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les vieux arbres</li> <li>Replanter des fruitiers hautes-tiges</li> <li>Clôre d'une haie champêtre</li> <li>Faire pâturer par des animaux (protéger le tronc des arbres à l'aide d'armures métalliques)</li> </ul>
Bord de rivière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de poissons, crustacés et autres organismes aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Artificialisation des berges (palplanches)</li> <li>Disparition des arbres et arbustes riverains</li> <li>Dégradation des rives par le bétail</li> <li>Traitements herbicides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter des aulnes sur la rive</li> <li>Aménager un abreuvoir s'il y a du bétail</li> </ul>
Petit bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Flore et faune particulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Banalisation par déboisement progressif</li> <li>Traitements herbicides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Laisser se reconstruire un sous-bois (arbustes, plantes herbacées)</li> <li>Faucher les fougères</li> <li>Laisser des arbres morts et des souches, les feuilles mortes</li> </ul>



Trogodyte mignon.

### Petits gestes, grands effets

#### Un peu de tranquillité :

- ne pas tailler la haie en pleine période de nidification des oiseaux. En plus, c'est inutile, voire déconseillé. Une haie champêtre se taille deux fois par an, une fois en fin d'hiver, et une autre fois en juillet ; une haie libre subit éventuellement une taille légère après les floraisons printanières ou en hiver ;
- ne pas déranger les animaux.

#### Un peu de sécurité :

- bassin et mare ne doivent pas devenir des pièges mortels ; si les bords sont abrupts, prévoir des échappatoires. Surveiller régulièrement les fosses, comme par exemple celle du compteur d'eau, où tombent souvent des amphibiens ;
- ne pas tondre jusque sous les haies.

#### Un peu de liberté :

- un hérisson a besoin pour vivre d'un territoire de plusieurs hectares (rayon d'action autour du nid : 200-300 m) ; donc, prévoir des passages (sauf en direction de la route, source de tous les dangers !).

## Prévoir quelques « tas »

### Pourquoi ?

Tas de bois, tas de pierres, tas de compost sont autant de refuges pour les petits animaux : orvet, crapauds, tritons, lézard des murailles, musaraignes, hérisson...

### Comment ?

Eviter d'intervenir sur un tas-refuge en hiver ou au printemps.

### Une forte biodiversité peut-elle occasionner des nuisances ?

Non, ce qui peut constituer une gêne, c'est, de manière

ponctuelle, telle ou telle espèce « encombrante ». Et cela peut arriver partout, même là où la biodiversité est faible !

### Exemples

*Guêpes, mouches, fouine ou lérot dans le grenier (bruit, denrées décorées), moineaux nichant sous les avancées de toit.*

En revanche, les abeilles ou les bourdons butinant les fleurs, ou les chauves-souris (protégées) qui viennent voler le soir ne présentent pas de danger.



### Créer un refuge LPO

La Ligue pour la protection des oiseaux anime un réseau de refuges pour les oiseaux. L'adhérent, qui s'engage à respecter une charte, reçoit un livret de conseils, un nichoir et un panneau à apposer à l'entrée de son petit domaine. Il bénéficie également d'une assistance gratuite, de fiches pratiques et d'un abonnement à la *Lettre des refuges*. [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

## Adresses utiles

Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen. Tél. : 02 35 15 78 19. Internet : [www.arehn.asso.fr](http://www.arehn.asso.fr)  
 CARDERE, 55, rue Louis-Ricard, 76000 Rouen. Tél. : 02 35 07 44 54. Internet : [www.cardere.org](http://www.cardere.org)  
 (Classeur pédagogique "Sitebiodiver")  
 Groupe mammalogique normand, mairie, place de l'Eglise, 27260 Epaignes. Tél. : 02 32 42 59 61. E-mail : [groupe mammalogiquenormand@wanadoo.fr](mailto:groupe mammalogiquenormand@wanadoo.fr)

Haute-Normandie Nature Environnement, 7 bis, rue de Buffon, 76000 Rouen. Tél. : 02 32 08 41 32. E-mail : [hnnn@wanadoo.fr](mailto:hnnn@wanadoo.fr) Internet : <http://perso.wanadoo.fr/hnnn>  
 (Fédération regroupant de nombreuses associations.)  
 Le jardin du naturaliste, 36 bis, rue Dufour-Lebrun, 60590 Talmontiers (Graines et plants de plantes sauvages.)

Ligue pour la protection des oiseaux Haute-Normandie, 19, boulevard d'Orléans, 76100 Rouen. Tél. : 02.35.77.10.56. E-mail : [haute-normandie@lpo.fr](mailto:haute-normandie@lpo.fr) Internet : <http://haute-normandie.lpo.fr>

## A consulter ou à commander au siège de l'AREHN

Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie, par la LPO Haute-Normandie.  
 Papillons diurnes et zygènes de Normandie, ouvrage collectif (à paraître)  
 Les mammifères sauvages de Normandie, par le Groupe mammalogique normand.

« Connaître pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.

Textes : J.-P. Thorez / AREHN  
 Photos : J.-P. Thorez et J.-F. Noble / AREHN, M. Démares.  
 Edition : Partenaires d'Avenir.  
 Dépôt légal : septembre 2006.  
 ISSN : 1274 - 8749.

© AREHN, 2006. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.  
 Prix 0,76 € (1,52 € franco).  
 Financement Union Européenne (Feder)



Dès maintenant,  
**LE MARCHÉ NORMAND**

• vous propose chez vous •

- Fruits
- Légumes
- Conserve
- Produits laitiers (crème fermière)
- Viandes
- Charcuterie
- Pain
- Droguerie (lessive, éponges, allumettes, etc...)
- Eau
- Alcools (apéritif, vin)

Déplacement uniquement à domicile  
ou sur commande. Contactez moi au

**Tél. : 02 32 56 27 86**  
**Port. : 06 03 80 73 15**  
**E-mail : leblanc.didier0874@orange.fr**

**M. LEBLANC Didier**  
13, clos des vallées  
27210 BOULLEVILLE

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements

CREATION : ATELIER DÉCO-PUR BEUZEVILLE / 02 32 42 57 75 / NE PAS JETER SUR LA VOIE-PUBLIQUE

Notre épicier ambulant est toujours fidèle à son rendez-vous :

Le mardi en début d'après-midi sur la place ou à votre domicile sur demande